

L'actu du jour

Huit ans de prison

8 ans de prison : c'est la peine que devront effectuer les 6 bénévoles de l'Arche de Zoé. En décembre, ils avaient été condamnés à 8 ans de travaux forcés au Tchad pour tentative d'enlèvement d'enfants.



Les membres de l'Arche de Zoé ont été jugés par une cour criminelle au Tchad avant d'être rapatriés en France.
©AFP/Stringer

Les six membres de l'association l'Arche de Zoé, condamnés pour tentative d'enlèvement d'enfants au Tchad, devront effectuer 8 ans de prison en France. Le tribunal de Créteil a rendu sa décision hier, devant cinq d'entre eux. Les travaux forcés n'existant plus en France, les juges devaient décider d'une peine de remplacement équivalente. La peine de 8 ans de travaux forcés, prononcée par le tribunal de N'Djamena (Tchad), le 27 décembre dernier, a donc été transformée en 8 ans de prison. Face au mécontentement des avocats de la défense, le tribunal a rappelé qu'il n'avait pas le pouvoir de rejuger les six Français, puisque la justice tchadienne avait déjà rendu sa décision.

À lire aussi, notre dossier de la semaine.

Tiphanie Truffaut

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)